

Congrès Populaire Coutumier Kanak

Organisation Non Gouvernementale pour les Droits Autochtones Kanak IKC

Palais des Nations ONU Genève 08/07/2014

POINT 7

Monsieur le Président, messieurs les experts

Mes frères et sœurs Autochtones et non Autochtones bonjour.

La Déclaration sur les droits des peuples autochtone, adopté en 2006 par le Conseil des Droits de l'Homme et en septembre 2007 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, reste incontournable pour nous autochtone à la revendication de nos droits tout en sachant l'existence de la convention 169 de l'OIT.

Quand on parle de la déclaration sur les droits des peuples Autochtones, il faut toujours se mettre dans l'esprit que cette déclaration et le fruit de long travaux de sacrifice de nos aînés, d'autre ne sont plus, mais d'autres vieux sont encore là avec nous, La Déclaration Emane d'une combinaison spirituel, mystique, intellectuelle et de la souffrance des peuples Autochtones.

Des générations d'homme et de femme autochtone et non autochtone avant nous ont mené à bien leur efforts, unité et sagesse et accomplies leur devoir, donc il est de notre devoir de tous mettre en œuvre pour porter et défendre la déclaration pour son application

rapide et effective au sein de nos pays pour le bien-être de nos peuple..

La Déclaration sur les droits des peuples Autochtones reste une base pour nos revendication et atteindre nos objectifs qui son claire, légitime, bien fondé et incontournable.

L'article 3 de la déclaration concernant notre droit à l'autodétermination et la colonne vertébrale de nos droits contenus dans là Déclaration. Et nous sommes en droits d'avoir notre propre interprétation et stratégie à l'auto- détermination quel soit Externe ou interne suivant la spécificité des peuples autochtones indépendants ou sous tutelle coloniale. Tout en excluant pas la résolution 1514 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les Droits des peuples colonisés à disposer d'eux même.

Monsieur le Président, Messieurs les Experts, notre organisation voudrait vous remercier ainsi que Madame Jannie Lasimbang pour avoir lors du 6em MEDPA adopté notre recommandation concernant l'intégration de la déclaration dans la base d'examen d'un Etat du mécanisme de l'Examen Périodique Universel pour étude et approbation par le Conseil des Droit de l'Homme, ce qui représente une avancé concret concernant le renforcement et la mise en pratique de la Déclaration .

Nous estimons que la stratégie, pour l'intégration pleine et entière de la déclaration sur les Droits des Peuples Autochtone par résolution du Conseil des Droits de l'Homme et de l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans la Base d'examens d'un Etat dans l'EPU au même titre que la déclaration Universel des droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies.

Prendrait un caractère contraignant pour un Etat en examen sur la base de communication émanant des peuples autochtones et

aussi stratégiquement avoir le soutien formel du rapporteur Spéciale sur les droits des peuples autochtones, qui sera au préalable informé par communication de même que l'organe de traité le CERD le comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

Nous remercions aussi le caucus autochtone, plus particulièrement le comité de rédaction du document concernant le projet pour le nouveau mandat du Mécanisme d'Expert sur les Droits des peuples Autochtone, qui dans le point 7 dudit document, demande au MEDPA je cite « contribuer au processus de l'Examen Périodique Universel pour ce qui est des droits de l'Homme et des peuples autochtone ».

Monsieur le Président, notre organisation vous apporte son soutien et vous encourage pour les travaux futurs du MEDPA.

je voudrais rendre un Hommage à mon frère touareg fils du désert d'ASAWAD, Feu Mohamed AGMATAL.

La coutume est ma religions naturel, elle est ma constitution, c'est ma vie et celle de ma société.

Où, Merci